



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 02444

Numéro SIREN : 329 723 977

Nom ou dénomination : ICBT GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2015 sous le numéro de dépôt A2015/030739



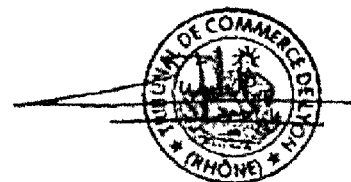
4673925

**Dénomination :** ICBT GROUPE  
**Adresse :** chemin de Vézérance LES BALMES 69560 Sainte-  
colombe -FRANCE-

**n° de gestion :** 2002B02444  
**n° d'identification :** 329 723 977

**n° de dépôt :** A2015/030739  
**Date du dépôt :** 03/12/2015

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire  
du 15/10/2015



4673925

original

**ICBT GROUPE**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 146.244 €**  
**Siège social : Chemin de Vezerance, Les Balmes**  
**69560 Sainte Colombe**  
**RCS LYON 329 723 977**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 15 OCTOBRE 2015**

Le 15 octobre 2015 à 16 heures, les associés de la Société ICBT GROUPE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple datée du 15 septembre 2015 et remise en main propre.

- Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

- Monsieur Jean Loup SCHMID, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Bernard TERRAT préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Madame Paulette TERRAT et Monsieur Pierre-François TERRAT, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Bernadette TERRAT-LEDUC.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 817.600 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;

- le rapport du Commissaire aux comptes;  
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;  
Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Réduction du capital social d'une somme de 35.040 euros, par voie d'annulation d'actions;
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Dation en paiement à l'associé sortant en contrepartie de ses titres par remise de biens sociaux ;
- Délégation de pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présenté.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 35.040 euros, pour le ramener de 146.244 euros à 111.204 euros, par voie d'annulation des 196.191 actions, appartenant à la société EARL « Les Béates » d'une valeur nominale de 0.1786 euros chacune, au prix unitaire de 12.23 euros, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'opposition valables.

Elle confère tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser, dans un délai maximum de quinze jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

En application de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide une remise en nature d'actifs en dation en paiement de la présente décision à l'associé sortant, à savoir la société EARL « Les Béates » en contrepartie de l'annulation de ses actions.

L'assemblée décide donc d'attribuer à la société EARL « Les Béates » un lot de biens valant ensemble **deux millions quatre cent mille (2.400.000) euros**. Ce lot sera composé du domaine des Béates comprenant :



- les terrains agricoles et forestiers situés sur la commune de Lambesc dans le nord du département des Bouches du Rhône regroupant les parcelles cadastrées suivantes :
- les constructions afférentes à ces terrains et en particulier les cuveries;
- les droits de plantation et tous les droits attachés aux terres remises;
- les quelques matériels propriété de la société attachés aux bâtiments ou situés au jour des présentes sur les terrains et bâtiments remis ;
- les noms et marques (pour mémoire).

Les références cadastrales de ces biens sont les suivantes

**DESIGNATION**

A LAMBESC (13410 BOUCHES DU RHONE), une propriété agricole comprenant bâtiments d'exploitation, aménagements et parcelles en nature de vigne, terre, lande bois et taillis, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
BE	107	Cros du Loubon	00 ha 28 a 40 ca
BE	108	Cros du Loubon	00 ha 86 a 40 ca
BI	243	Cairades	00 ha 85 a 80 ca
BK	107	Saint Victor	00 ha 27 a 10 ca
BK	112	Saint Victor	00 ha 55 a 65 ca
BK	113	Saint Victor	00 ha 47 a 29 ca
BO	102	Vallons de Janet	00 ha 46 a 25 ca
BO	103	Vallons de Janet	00 ha 33 a 56 ca
BO	105	Vallons de Janet	00 ha 48 a 13 ca
BO	106	Vallons de Janet	00 ha 68 a 75 ca
BO	108	Vallons de Janet	00 ha 12 a 02 ca
BO	111	Vallons de Janet	00 ha 10 a 00 ca
BO	123	Vallons de Janet	00 ha 76 a 00 ca
BP	236	La Montagne	01 ha 00 a 10 ca
BP	237	La Montagne	00 ha 00 a 40 ca
BP	255	La Montagne	01 ha 08 a 40 ca
BP	256	La Montagne	00 ha 49 a 40 ca
BP	257	La Montagne	00 ha 08 a 40 ca
BP	259	La Montagne	00 ha 34 a 40 ca
BP	260	La Montagne	00 ha 71 a 10 ca
BP	267	La Montagne	00 ha 53 a 30 ca
BP	271	La Montagne	00 ha 61 a 50 ca
BS	33	Camejan Est	00 ha 46 a 50 ca
BS	34	Camejan Est	00 ha 18 a 10 ca
BS	35	Camejan Est	00 ha 92 a 90 ca
BS	36	Camejan Est	00 ha 22 a 08 ca
BS	37	Camejan Est	00 ha 22 a 30 ca
BS	38	Camejan Est	00 ha 24 a 30 ca
BS	40	Camejan Est	00 ha 23 a 60 ca
BS	41	Camejan Est	00 ha 52 a 90 ca
BS	42	Camejan Est	00 ha 27 a 30 ca
BS	43	Camejan Est	00 ha 26 a 05 ca
BS	193	Gallatras Sud	01 ha 46 a 50 ca

*mu*  


BS	195	Gallatras Sud	00 ha 05 a 10 ca
BS	196	Gallatras Sud	00 ha 39 a 70 ca
BS	197	Gallatras Sud	00 ha 13 a 30 ca
BS	198	Gallatras Sud	00 ha 07 a 10 ca
BS	227	Camejan Est	01 ha 04 a 40 ca
BS	259	5259 route de Caireval	00 ha 59 a 38 ca
BS	279	Gallatras Sud	00 ha 51 a 18 ca
BS	280	5280 Gallatras Sud	02 ha 27 a 38 ca
BS	284	Gallatras Sud	00 ha 51 a 93 ca
BT	18	Gallatras	00 ha 78 a 50 ca
BW	14	Janet Nord	00 ha 83 a 80 ca
BW	16	Janet Nord	00 ha 41 a 90 ca
BW	17	Janet Nord	00 ha 29 a 70 ca
BW	20	Janet Nord	00 ha 40 a 40 ca
BW	39	Janet Nord	00 ha 37 a 60 ca
BW	40	Janet Nord	00 ha 50 a 60 ca
BW	41	Janet Nord	00 ha 56 a 00 ca
BW	42	Janet Nord	01 ha 11 a 50 ca
BW	43	Janet Nord	00 ha 06 a 12 ca
BW	44	Janet Nord	00 ha 66 a 60 ca
BW	45	Janet Nord	00 ha 48 a 10 ca
BW	47	Janet Nord	00 ha 28 a 62 ca
BW	48	Janet Nord	01 ha 58 a 60 ca
BW	49	Janet Nord	01 ha 11 a 86 ca
BW	52	Janet Nord	00 ha 59 a 88 ca
BW	53	Janet Nord	00 ha 31 a 70 ca
BW	54	Janet Nord	00 ha 23 a 70 ca
BW	55	Janet Nord	00 ha 13 a 20 ca
BW	58	Janet Nord	00 ha 94 a 20 ca
BW	60	Janet Nord	00 ha 28 a 00 ca
BW	61	Janet Nord	00 ha 26 a 10 ca
BW	62	Janet Nord	00 ha 14 a 80 ca
BW	63	Janet Nord	01 ha 08 a 90 ca
BW	68	Janet Nord	00 ha 31 a 20 ca
BW	69	Janet Nord	01 ha 38 a 50 ca
BW	98	Janet Nord	00 ha 20 a 10 ca
BW	99	Janet Nord	00 ha 65 a 40 ca
BW	100	Janet Nord	00 ha 08 a 77 ca
BW	101	Janet Nord	00 ha 35 a 28 ca
BW	102	Janet Nord	00 ha 07 a 53 ca
BW	103	Janet Nord	00 ha 32 a 74 ca
BW	104	Janet Nord	00 ha 37 a 35 ca
BW	105	Janet Nord	00 ha 34 a 60 ca
BW	106	Janet Nord	00 ha 19 a 40 ca
BW	107	Janet Nord	00 ha 24 a 80 ca
BW	108	Janet Nord	00 ha 40 a 90 ca
BW	109	Janet Nord	00 ha 19 a 40 ca
BW	110	Janet Nord	00 ha 47 a 20 ca
BW	111	Janet Nord	00 ha 42 a 70 ca
BW	112	Janet Nord	00 ha 23 a 58 ca
BW	113	Janet Nord	00 ha 23 a 76 ca
BW	114	Janet Nord	00 ha 11 a 44 ca
BW	115	Janet Nord	00 ha 44 a 46 ca
BW	116	Janet Nord	00 ha 36 a 10 ca
BW	119	Janet Nord	00 ha 35 a 68 ca

*u*

*[Handwritten signature]*

BW	120	Janet Nord	01 ha 59 a 70 ca
BW	121	Janet Nord	00 ha 10 a 00 ca
BW	122	Janet Nord	00 ha 52 a 50 ca
BW	123	Janet Nord	00 ha 17 a 88 ca
BW	124	Janet Nord	00 ha 31 a 70 ca
BW	231	Janet Nord	00 ha 20 a 80 ca
BX	10	La Pomme Nord	00 ha 36 a 30 ca
BX	19	Janet Sud	00 ha 73 a 90 ca
BX	32	Janet Sud	00 ha 27 a 37 ca
BX	33	Janet Sud	00 ha 31 a 08 ca
BX	36	Janet Sud	00 ha 88 a 80 ca
BX	41	Janet Sud	01 ha 69 a 00 ca
BX	50	Janet Sud	00 ha 71 a 60 ca
BX	51	Janet Sud	00 ha 29 a 17 ca
BX	81	Janet Sud	00 ha 10 a 51 ca
BX	82	Janet Sud	00 ha 47 a 66 ca
BX	84	Janet Sud	02 ha 38 a 00 ca
BX	85	Janet Sud	00 ha 65 a 13 ca
BX	86	Janet Sud	00 ha 23 a 95 ca
BX	87	Janet Sud	00 ha 40 a 58 ca
BX	88	Janet Sud	00 ha 15 a 72 ca
BX	89	Janet Sud	00 ha 77 a 80 ca
BX	91	Janet Sud	00 ha 92 a 80 ca
BX	93	Janet Sud	00 ha 56 a 98 ca
BX	100	Janet Sud	00 ha 06 a 80 ca
BX	103	Janet Sud	00 ha 84 a 18 ca
BX	105	Janet Sud	00 ha 41 a 57 ca
BX	106	Janet Sud	00 ha 34 a 42 ca
BX	107	Janet Sud	00 ha 54 a 12 ca
BX	108	Janet Sud	00 ha 40 a 10 ca
BX	109	Janet Sud	00 ha 41 a 90 ca
BX	199	Piedcau Nord	00 ha 00 a 90 ca
BX	300	Janet Sud	00 ha 02 a 46 ca
BX	301	Janet Sud	01 ha 04 a 01 ca
BX	346	Janet Sud	00 ha 01 a 12 ca
BX	348	Janet Sud	00 ha 00 a 17 ca
BX	351	Janet Sud	01 ha 72 a 29 ca
BY	18	Piedcau Sud	00 ha 24 a 40 ca
BY	19	Piedcau Sud	00 ha 54 a 30 ca
BW	135	Tour de Janet	00 ha 19 a 40 ca
BW	136	Tour de Janet	01 ha 13 a 10 ca
BW	141	Tour de Janet	00 ha 10 a 50 ca

Total surface : 66 ha 00 a 29 ca

Elle confère tous pouvoir au Président à l'effet de réaliser l'attribution de ces biens à l'associé sortant lorsque la réduction de capital sera devenue définitive et notamment de s'assurer du concours d'un notaire dont l'intervention est requise au titre des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, à l'annulation des actions, à la réduction de capital, à la dation en paiement à l'associé sortant, et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

#### **QUATRIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

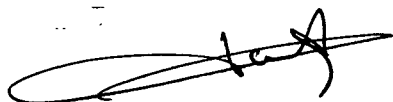
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

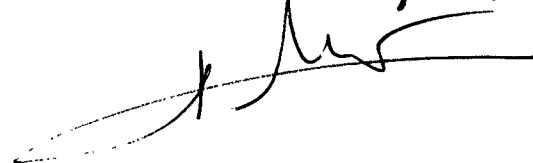
**Le Président de l'assemblée**

Monsieur Bernard TERRAT



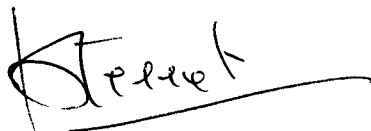
**Le Secrétaire**

Madame Bernadette TERRAT / *LEJUC*

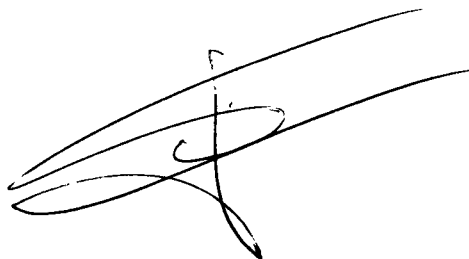


**Les Scrutateurs**

Madame Paulette TERRAT



Monsieur Pierre-François TERRAT



Enregistré à : S.I.E. LYON 8° - VENISSIEUX  
Le 24/11/2015 Bordereau n°2015/2 635 Case n°4  
Enregistrement : 375 € Pénalités :  
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros  
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros  
La Contrôleur des finances publiques

Ext 10077

**Marjorie DARGAUD**  
Contrôleur  
des Finances Publiques

DUPLICATA